

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 JUILLET 2024
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Bernard FRINDEL – Madame Audrey HATTERER-NOURRY - Monsieur Bernard HIRTZ - Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL – Madame Patricia TÊTU – Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

Membre excusé : Monsieur Laurent COLOMBO qui donne procuration à Madame Denise LUTZ-ROHMER, Madame Patricia JACOB qui donne procuration à Madame WEHREL Valérie.

Secrétaire de séance : Mme Monique ROSFELDER

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20h en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque est,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 02

Rapport d'activité 2023 du S.I.S. 67

En 2023, le SIS 67 a réalisé 58 019 interventions, soit une intervention toutes les 9 minutes 4 secondes, pour un total de 85 673 sorties de secours et de 89 087 sorties d'engins.

Pour exemple le nombre des interventions les plus importantes :

- 2 497 accidents de la circulation
- 4 461 incendies (dont feux de broussailles, forêt et espaces naturels)
- 4 161 opérations diverses dont 308 destructions de nids d'hyménoptères
- 46 200 secours à la personne

Le SDIS 67 est composé de :

- 655 sapeurs-pompiers professionnels
- 4 353 sapeurs-pompiers volontaires
- 160 personnels administratifs et techniques

Le parc de véhicules se compose de 988 véhicules et engins.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire, et note que le présent rapport est mis à leur disposition.

POINT N° 03

Cautionnement pour un financement de l'Association Foncière de VALFF

L'Association Foncière de Valff, ayant son siège social à la Mairie de Valff 140 A, rue Principale, par courrier daté du 01.07.2024, sollicite la Commune de VALFF pour garantir la réalisation d'un prêt de 45 000€ à contracter auprès de la CAISSE DU CREDIT MUTUEL DES LANDSBERG 273 A rue de l'Eglise à 67210 MEISTRATZHEIM

Après avoir OUI les explications de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur VOEGEL Jean-Pierre, Président de l'Association Foncière)

DECIDE

La Commune de VALFF accorde sa garantie à l'Association Foncière pour la réalisation d'un emprunt de 45 000€ que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse du Crédit Mutuel des Landsberg à MEISTRATZHEIM, au taux fixe de 3,85% pour une durée de 84 mois. Cet emprunt est destiné à financer la rénovation du chemin d'exploitation agricole « KAPELFELD ».

S'ENGAGE

Au cas où l'Association Foncière pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts qu'elle avait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place.

AUTORISE

Le Maire à signer toute convention de garantie relative à ce prêt

POINT N°04

Adhésion à la politique Maison Alsacienne du XXIème siècle de la Collectivité européenne d'Alsace

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXIe siècle, la Collectivité européenne d'Alsace a lancé, au 1^{er} janvier 2024 le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Notre engagement à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace permet un soutien plus fort des projets sur notre territoire.

3 choix possibles :

- Sans implication, le plafond se situe à 10 000€ de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité européenne d'Alsace).

ou

- Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30 000€.

ou

- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec notre adhésion à la

démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000€.

Notre cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction de notre taux modulé. Le taux modulé de la Commune de VALFF est de 32%, notre participation sera a minima 7% de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

VU la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace sur la politique Maison Alsaciennes du XXI^e siècle du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023 ;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel**.

DECIDE d'engager une étude d'identification du patrimoine réalisée en conformité avec le cahier des charges fourni par la Collectivité européenne d'Alsace.

ADOpte la convention- cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le PNRVN

S'ENGAGE à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace.

ANNEXE :

- Règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel
- Cahier des charges de l'identification

Taux modulé	Proposition	
	Plafond à 30 000 €	Plafond à 40 000 €
De 10 à 20	12 % soit 3 600€	12 % soit 4 800 €
De 21 à 30	10 % soit 3 000 €	10 % soit 4 000 €
De 31 à 40	7 % soit 2 100 €	7 % soit 2 800 €
De 41 à 50	3 % soit 900 €	3 % soit 1 200 €
De 51 à 60	1,5% soit 450 €	1,5% soit 600 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Rapport annuel 2023 : Assainissement du Piémont de BARR

Le périmètre est composé de 13 Communes (Valff, Zellwiller, Stotzheim, Goxwiller, Bourgheim, Gertwiller, St Pierre, Heiligenstein, Mittelbergheim, Eichhoffen, Barr, Andlau et Le Hohwald).

- 6 630 abonnés soit 17 963 habitants desservis. 1 station d'épuration, 13 bassins d'orage, 73 déversoirs d'orage, 24 stations de pompage, 155 km de réseaux communaux, 33 km de réseaux intercommunaux et 4 016 bouches d'égout,
- Travaux d'entretien : 87.44 tonnes de sable extraits du réseau, 19.69 km de réseaux curés, 20 nettoyages de station de pompage, 4 débouchages de branchement et 3 853 bouches d'égout vidangées,
- Production de boues sur la station d'épuration, 581 tonnes de matières séchées, 77% des boues valorisées sont épandues en agriculture et 23% sont envoyés vers une plateforme de compostage à Mandres-sur-Vair dans les Vosges,
- Prix du service assainissement, redevance Agence de l'eau et TVA est de 1,53 € HT par m³ la part fixe est de 23,45 € HT par an,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 Assainissement SDEA périmètre du Piémont de Barr.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

POINT N° 06

Rapport annuel : Eau Potable périmètre STOTZHEIM et environs

VU le règlement de l'eau potable

VU le rapport 2023 du SDEA « périmètre de STOTZHEIM et ENVIRONS »

Après avoir entendu les explications de M. le Maire qui portaient sur :

- les indications financières
- l'annuité et la durée d'extinction de la dette
- la population desservie
- la capacité des ouvrages
- les volumes produits
- la longueur des réseaux
- les travaux d'entretien
- les mesures proposées pour l'amélioration du service

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition du public.

POINT N° 07

Rapport annuel 2023 du Syndicat Mixte EHN-ANDLAU-SCHEER

Le syndicat mixte a été créé le 26 mars 2001. Il regroupe 52 Communes situées sur les versants de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer et concerne 105 739 habitants.

Les contributions des collectivités membres sont déterminées selon la clé de répartition suivante : 50 % du linéaire cours d'eau, 25 % de la population et 25 % de la superficie des bords communaux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

L'entretien consiste en :

- La gestion sélective de la végétation des berges
- La diversification des écoulements et stabilisation des Berges
- La gestion des embâcles
- Le fauchage mécanique et manuel
- Le montant moyen des cotisations s'élève à 2,83 € par habitant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport 2023 du syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

POINT N° 08

Rapport annuel SMICTOM 2023

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

VU le rapport annuel 2023 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

POINT N°09

Compte rendu 2023 Electricité de Strasbourg

Monsieur le Maire, présente le rapport de l'Electricité de Strasbourg :

Les éléments financiers significatifs :

1. Le montant des travaux d'électricité réalisés par ES Réseaux dans la Commune : 145 912,28 €

2. Longueur du réseau :
 - 10 619 mètres de ligne basse tension aérienne
 - 10 433 mètres de ligne basse tension souterraine
 - 352 mètres de ligne haute tension aérienne
 - 219 mètres de ligne haute tension souterraine

} 21 052 mètres

} 571 mètres

Consommation d'électricité :

A VALFF, ES Réseaux a distribué 9,58 millions de kWh à :

- 743 clients particuliers et professionnels BT <36 kVA
- 6 clients professionnels BT > 36 kVA < 240 kVA
- 6 clients professionnels > 240 kVA

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire.

POINT N°10

Acquisition d'un bien, droit de préemption

Madame Myriam REICHSTADT qui habite 6 rue Moyenne Corniche à OBERNAI (67210) et serai prête à vendre le hangar situé au 165 rue de l'Eglise à VALFF, d'une superficie de 3.18 ares.

Une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme a été reçu en Mairie.

Ce hangar présente 2 parcelles en Section 04 :

- Parcelle 130 de 2,66 ares
- Parcelle 274 de 0,52 ares

Ce bien est estimé à 130 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE A L'UNANIMITÉ d'acquérir ce bien.

POINT N°11

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2024, pour les fonctions de secrétaire chargée de la facturation et de la comptabilité, de la gestion financière et budgétaire, des opérations comptables complexes, de la gestion des régies, des marchés publics, des paies des agents et des élus, de l'urbanisme, du cimetière et de la chasse.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, l'agent serait classé à l'échelon 10, la rémunération se fera sur la base de l'Indice Brut : 461, Indice Majoré : 409.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°12

Cession d'une parcelle à l'euro symbolique à la Commune

Dans le cadre de la future vente de terrain de Mme FOUCHER/MASLARD, Rue de l'Eglise à VALFF, un tronçon de voie qui avait été aménagé par la Commune doit être régularisé pour cette vente.

Cette parcelle de 25 m² en Section 04 Parcelle 279 sera cédée à la Commune à l'euro symbolique en accord avec la propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE Mme FOUCHER/MASLARD pour la distraction à l'euro symbolique en faveur de la Commune de la Parcelle 279 Section 04

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités qui en découlent et autorise le Maire à signer tous les actes y afférant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°13

Gratification pour service rendu à la Commune

Monsieur le Maire propose d'instaurer une gratification pour service rendu à la Commune.

Le montant s'élève entre 30 € et 293 € (barème URSSAF selon évolution) sous forme de bon.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'instaurer une gratification pour service rendu à la Commune.

POINT N°14

Rapport des Commissions : Urbanisme

Certificat d'urbanisme

→ Demande déposée par Maître Laurent SCHORP 2 place de la Mairie à HATTEN (67690) pour un terrain situé au 60 rue Thomas à VALFF (67210), Section 05 Parcelle 428
CU 067 504 24 R0009

→ Demande déposée par Maître FRERING Bettina 46 rue Welshinger à MUTTERSHOLTZ (67600) pour un terrain situé Rue du Bruch ZAC de VALFF-GOXWILLER au PAP à VALFF (67210), Section 10 Parcelle 683
CU 067 504 24 R0010

→ Demande déposée par SCHULTZ-PAILLARD Christiane 3 rue de Lipsheim à GEISPOLSHHEIM (67118) pour un terrain situé Chemin de Barr « Sank Annafeld » à VALFF (67210), Section 46 Parcelles 76 et 77
CU 067 504 24 R0012

→ Demande déposée par Maître Martial FEURER 2B rue de l'Altai à OBERNAI (67210) pour un terrain situé Village Rue de l'Eglise à VALFF (67210), Section 05 Parcelles 65-66-67-68-69-70-72-73-74-75-252-256-257
CU 067 504 24 R0013

→ Demande déposée par Maître Isabelle GENY 4 rue du Docteur Bernard à SUNDHOUSE (67920) pour un terrain situé au 5 rue du Vignoble à VALFF (67210), Section 08 Parcelle 166
CU 067 504 24 R0014

→ Demande déposée par SCP Martial et Simon FEURER 2B rue de l'Altai à OBERNAI (67210) pour un terrain situé au 49 rue Principale à VALFF (67210), Section 05 Parcelle 239

Déclaration préalable

→ Demande déposée par LAUWERIER Aurélien 20 rue Haute à VALFF (67210) pour la réalisation d'un portillon et d'un portail pour accéder à la propriété, Section 6 Parcelle 98
DP 067 504 24 R0022

→ Demande déposée par BOESPFLUG Aurélien 70 rue du Moulin à VALFF (67210) pour la création d'une piscine en bois semi-enterrée, Section 05 Parcelle 205
DP 067 504 24 R0023

→ Demande déposée par VOEGEL Jean-Pierre 143 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de pâturage au lieudit « Kleinfeld », Section 53 Parcelle 262
DP 067 504 24 R0024

→ Demande déposée par VOEGEL Jean-Pierre 143 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la mise en place d'une clôture et de 2 portails, et pose du bardage en façades au 155 B rue des Forgerons à VALFF, Section 03 Parcelle 185
DP 067 504 24 R0025

→ Demande déposée par CIEMNIEWSKI Olivier 72 Impasse des Acacias à VALFF (67210) pour l'installation de panneaux solaires en toiture, Section 09 Parcelle 600
DP 067 504 24 R0026

→ Demande déposée par GEHLEN Aude 8 rue Haute à VALFF (67210) pour le changement des fenêtres + porte d'entrée, réfection toiture et création de 2 vélux, Section 06 Parcelle 384
DP 067 504 24 R0027

→ Demande déposée par MULLER Joël 14 Chemin de Barr à VALFF (67210) pour la construction d'une piscine enterrée et mise en place d'une clôture, Section 46 Parcelle 230
DP 067 504 24 R0028

→ Demande déposée par TETERYCZ Anita 75 A rue du Château à VALFF (67210) pour le changement de portail, Section 05 Parcelle 410
DP 067 504 24 R0029

→ Demande déposée par IVAN Jenifer 28 rue Haute à VALFF (67210) pour la rénovation d'une annexe et remplacement des menuiseries extérieures, Section 05 Parcelle 230
DP 067 504 24 R0030

→ Demande déposée par ROSFELDER André 91 rue du Moulin à VALFF (67210) pour la rénovation d'une façade, Section 05 Parcelle 301
DP 067 504 24 R0031

→ Demande déposée par PIERRAT Thibaut « Les Ecuries du Litzelfeld » Route de Bourgheim à VALFF (67210) pour la construction d'une pergola fixe, Section 56 Parcelles 16-17-18
DP 067 504 24 R0032

→ Demande déposée par LAUWERIER Aurélien 20 rue Haute à VALFF (67210) pour la réalisation d'un portillon et d'un portail pour accéder à la propriété, Section 6 Parcelle 98
DP 067 504 24 R0033

Permis de construire

→ Demande déposée par la SARL de Famille Jobelot - ALVAREZ Vanessa 48 rue Principale à VALFF (67210) pour la construction de 3 maisons accolées avec garages Rue Muhlmatt à VALFF, Section 06 Parcelles 119-120
PC 067 504 24 R0004

→ Demande déposée par EUROVIA Alsace Lorraine – Valff Enrobés M. FORRER Julien RD 604 Kiesgrube à ROSHEIM (67560) pour la construction d'un hall ouvert sur 1 face pour stockage de matériaux au 11 route de Meistratzheim à VALFF (67210), Section 27 Parcelle 1
PC 067 504 24 R0005

→ Demande déposée par la Ferme du Kapelfeld, M. LENORMAND Pierre-Henri 6 Petite Rue de la Binn à BARR (67140) pour la construction d'un hangar de 90 m² pour stockage de céréales, foin et paille au 20 rue des Flaques à VALFF (67210), Section 52 Parcelle 5
PC 067 504 24 R0006

→ Demande déposée par la SCI HEAT FACTORY, M. MARTZ Lucas 62 rue Thomas à VALFF (67210) pour le changement de destination et modification de la façade et des toitures au 11 rue Haute à VALFF, Section 05 Parcelle 284
PC 067 504 24 R0007

→ Demande déposée par les Ecuries du Litzelfeld, M. PIERRAT Thibaut Route de Bourgheim à VALFF (67210) pour la pose d'une pergola fixe en alu anthracite, toiture en tôle imitation tuiles rouges, Section 56 Parcelles 16-17-18
PC 067 504 24 R0008

→ Demande déposée par Mme SCHULTZ Eliane 104 rue Principale à VALFF (67210) pour la démolition partielle de la grange, séchoir et dépendance, modification de la toiture sur dépendance, création d'un appentis, création d'un mur de clôture, ravalement et modification de façades, Section 05 Parcelle 268
PC 067 504 24 R0009

POINT N°15

Communications et divers

- L'adjudication de l'herbe au lieu-dit « Kochely-Niederstrasse » est de 877 €.
- L'enquête publique de la modification de droit commun N°1 du PLUi du Pays de BARR s'est terminé le 26 juin 2024. Lors de la permanence du 18 juin 2024 avec le Commissaire-Enquêteur M. Alfred MAECHLING, 4 personnes sont venues en Mairie (La Sablière Helmbacher, M. Claude FEIST, la Commune de Bernardvillé et M. Bernard MULLER de MEISTRATZHEIM pour des terres sur le ban de ZELLWILLER).
- Dans le cadre du projet de déploiement des compteurs communicants de Gaz de BARR, 3 antennes cerje et 1 antenne GPS doivent être installées sur 1 point très haut dans la Commune. Gaz de BARR a identifié le clocher de l'Eglise St Blaise. Ces antennes seront installées à l'intérieur des fenêtres au niveau des cloches. Les compteurs sont équipés de modules radio qui envoient les données vers les systèmes d'information de Gaz de BARR.
La Commune doit signer une convention avec Gaz de BARR qui servira à un versement d'une redevance annuelle d'occupation de 100 € par site.

- Les travaux pour la pose des enrobés entre la Boulangerie et le Restaurant au Tilleul sont programmés du 26 au 29 août 2024 et réalisés sous route barrée. Les panneaux de déviation seront posés 15 jours avant les travaux par le Centre Routier de BARR. Le marquage au sol est à la charge de la Commune.
- La Commune a acheté 6 supports bi-flux sur socle H par le biais du SMICTOM (achat très attractif et les frais de port pris en charge par le SMICTOM) pour les différentes manifestations des associations afin de faire le tri.
- Prolongation du contrat de travail de M. Michael SITTLER du 15 juillet 2024 au 11 janvier 2025 soit 6 mois.
- Les 4 jeunes emplois saisonniers ont effectué un travail très satisfaisant au sein de la Commune.
- Avancement du projet d'aménagement d'une zone de pêche suite à une réunion avec la Sablière Helmbacher, des membres de l'amicale de pêche et la Commune, un projet d'aménagement d'une zone de pêche d'une surface de 5 400 m² sur 100 m linéaires en berge du sud sera prévue. Suite à cette présentation, les membres de l'amicale de pêche se sont réunis, ont accepté le projet d'aménagement sur la gravière et ont abandonné le projet de création d'un étang de pêche. Ils espèrent que la Commune continuera à les suivre dans ce dossier et participera à l'aménagement du chemin d'accès, d'un parking voir d'un petit abri.
- La Ferme Goettelmann s'installera sur la Commune tous les vendredis de 11h à 11h45 à partir du mois de septembre 2024. M. le Maire propose la gratuité pour le mois de septembre.
- Les travaux réalisés à l'Ecole sont terminés.
- La distribution de « weckele » aux enfants a été faite le dernier jour d'école, soit le vendredi 05.07.2024 à 20h00 à l'Espace associatif avec le départ de Mme LEROY, enseignante depuis 18 ans.
- Le 1^{er} Bar éphémère organisé par les Kids Valff'oies au Wihr a eu lieu le Samedi 13 juillet 2024. Le 2nd aura lieu le Samedi 31 août 2024.
- L'exposition avicole aura lieu le week-end du 14 et 15 septembre 2024 à la salle polyvalente, avec soirée tartes flambées le samedi et paëlla le dimanche.

Le Maire clôt la séance à 22h30.